EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- Zi Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice : 36 Présents : 19 Votants : 24 L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 12 juin 2017

Date de la convocation : 12 juin 2017

Résultat du vote

Pour: 22 Contre: 0 Abstention: 2 2 3 JUIN 2017
SECTION COURRIER 1

OBJET: AVENANT REHABILITATION DES ATELIERS COMMUNAUTAIRES – LOT. 2 CHARPENTE METALLIQUE Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint-Joseph de Rivière); Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont); Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)

<u>Pouvoirs</u>: Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON, Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO

CONSIDERANT la décision du Conseil communautaire du 30 juin 2016 attribuant le marché de réhabilitation des ateliers communautaires l'entreprise SARL PMBI pour un montant de 144 441€ HT.

CONSIDERANT les travaux supplémentaires rendus nécessaires par l'exécution du marché de travaux. Le montant de l'avenant n°01 et du nouveau marché s'élève à :

Marché de travaux initial Date :	Me	Montants EUR HT Montants EUR TTC		
	Montant initial »	144 441,00	173 329,20	
Avenant nº1				
Date:	Incidence (±) Montant rectifié	2 125,00 146 566,00	2 550,00 175 879,20	

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la MAJORITE.

> AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 20 juin 2017,

Le Président

Denis SEJOURNE